



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2022-19

NOMINATION D'UN RÉFÉRENT LANCEUR D'ALERTE

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le code de la fonction publique, notamment les articles L. 135-1 à L. 135-5

Vu la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, notamment les articles 6 à 16,

Vu le décret n°2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte,

Vu la circulaire du 19 juillet 2018 relative à la procédure de signalement des alertes émises par les agents publics et aux garanties et protections qui leur sont accordées

ARRÊTE

Article 1 Monsieur Benjamin Dubrion est nommé référent « Lanceur d'alerte » pour l'Institut d'Études Politiques de Lyon pour une durée de trois ans.

Article 2 Sa mission sera de recueillir les alertes portées par les agents de l'établissement et de les signaler auprès de la direction, si elles visent l'établissement et semblent constituer un fait répréhensible (crime ou délit, conflit d'intérêt, menace ou préjudice grave pour l'intérêt général).

Article 3 La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Lyon, le 4 mars 2022

La Directrice

Hélène SURREL

